



LYCEE CONDORCET

8, rue du Havre

75009 Paris

DEMI-PENSION 2016/2017

I. LE FONCTIONNEMENT :

La demi-pension sera ouverte aux élèves du lundi au vendredi de 11h35 à 13h30 à compter **du vendredi 02 septembre 2016**. Ils recevront un **badge nominatif** en début d'année scolaire indispensable pour accéder au self. Celui-ci, à présenter à chaque passage à la demi-pension, **ne devra, en aucun cas, être prêté ou échangé.**

Il sera toléré un éventuel oubli de badge à chaque retour de congés. Les élèves devront alors se présenter à l'Intendance afin d'obtenir un « ticket de passage ».

En cas de perte ou de vol du badge, les élèves doivent le signaler le plus tôt possible à l'intendance afin qu'il soit bloqué et rendu inutilisable.

Le renouvellement du badge, en cas de perte ou de démagnétisation, est facturé 3 €.

Il est conseillé aux élèves de ranger leur badge dans un portefeuille et d'éviter tout contact avec du métal (clés, monnaie, téléphone portable etc.) favorisant la démagnétisation de ce dernier.

Il est absolument interdit d'introduire de la nourriture à l'intérieur du réfectoire (arrêté du 29/09/97)

II. LE REGLEMENT :

L'utilisation du service de demi-pension suppose **l'inscription à un forfait de 5 jours ou de 4 jours (hors mercredi)** qui doit être réglé en début de trimestre. Il est impossible d'y déjeuner ponctuellement. Il existe cependant une dérogation à ce principe pour les élèves des classes préparatoires de 2^o année durant le 3^o trimestre.

A chaque fin de trimestre, les informations concernant les frais de demi-pension (du trimestre suivant) seront affichées sur la badgeuse au self et sur la porte de l'intendance. Des documents individuels seront également disponibles au réfectoire.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de « l'agent comptable du lycée Condorcet » et devront comporter impérativement au dos, les nom, prénom, classe de l'élève et numéro du badge lorsqu'il est connu.

De même, à chaque fin de trimestre un élève peut se désinscrire par lettre adressée au Proviseur et à déposer au service intendance. En cours de trimestre cette désinscription n'est pas possible.

III. LES AIDES :

Les familles rencontrant des difficultés financières peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide du fonds social lycéen ou du fonds régional de restauration. Les dossiers d'aide sont à retirer soit au secrétariat du Proviseur-Adjoint soit à l'intendance au début de chaque trimestre.

IV. MODALITES D'INSCRIPTION : (élèves du second cycle et des classes préparatoires):

- A. Les élèves souhaitant s'inscrire à la demi-pension doivent remettre à l'établissement, lors de l'inscription pédagogique, une enveloppe adressée au service intendance contenant :
- 1) Une photo portant au dos **les nom, prénom et niveau** (2nd cycle ou classe préparatoire), la somme de **3€ par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Condorcet**, correspondant au règlement du badge de demi-pension.
 - 2) Le règlement de la demi-pension pour le 1^{er} trimestre 2016/2017, **par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Condorcet**.

Le service intendance vous remercie de bien vouloir établir deux chèques afin de dissocier le règlement du badge de celui de la demi-pension.

- B. Les élèves souhaitant se réinscrire à la demi-pension doivent conserver le badge de l'année écoulée. Toutefois, si ce dernier ne fonctionne plus, ils se présenteront à l'intendance à la rentrée avec une photo et la somme de 3€ (de préférence par chèque).

Ils doivent, cependant, remettre le chèque de la demi-pension du 1^{er} trimestre 2016/2017 **au service de l'intendance dès la rentrée et avant le 23 septembre 2016**.

C. Elèves boursiers uniquement du second cycle

Le montant de la demi-pension sera, sauf avis contraire de la famille formulé par écrit, déduit de la bourse. Si celle-ci ne couvre pas la totalité du paiement, le solde sera demandé aux familles.

Il est demandé aux élèves, en possession de la notification de bourse remise par le secrétariat du Proviseur-Adjoint, d'attendre « l'avis aux familles » qui leur sera adressé par le service intendance avant d'effectuer leur règlement.

I. TARIFS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2016/2017 (du 02 septembre 2016 au 16 décembre 2016): 2nd cycle et CPGE

- ✓ Forfait 5 jours : 198,99 €
- ✓ Forfait 4 jours (hors mercredi) : 171,18 €

Tout règlement non remis au moment de l'inscription administrative devra parvenir au service intendance **avant le 23 septembre 2016**.

Le service intendance est à votre disposition pour toute information complémentaire.